

# Transcription de la 16<sup>ème</sup> réunion publique Débat public Arc de Dierrey

## Première réunion de clôture

### **Camille GAGNEUX, Secrétariat général**

Je vous remercie de nous accueillir dans votre commune de Bar-sur-Seine. Nous sommes là ce soir pour parler du débat public sur un projet de canalisation de transport de gaz naturel qui s'appelle Arc de Dierrey. Nous en sommes à la seizième réunion publique. C'est la première réunion de clôture ce soir, et c'est donc la deuxième fois que nous nous retrouvons à Bar-sur-Seine. Nous avons ouvert le débat public chez vous le 5 octobre dernier.

Je vais vous expliquer comment va s'organiser cette réunion publique. L'équipe de GRTgaz qui est à ma gauche va vous présenter le projet Arc de Dierrey. Ils feront également quelques premiers bilans des quinze précédentes réunions publiques. Puis, l'un des membres de la Commission particulière du débat public (CPDP) présentera le principe du débat public. Enfin, la parole sera à vous et vous pourrez vous exprimer, poser vos questions sur ce projet qui concerne votre territoire. Je laisse la parole à l'équipe de GRTgaz pour présenter le projet.

## **I. Présentation du projet Arc de Dierrey**

### **Jean-Marc LAUCHEZ, Directeur Région Nord-Est, GRTgaz**

Merci. Je m'appelle Jean-Marc Laouchez. Je suis le Directeur régional de GRTgaz pour le Nord-Est de la France et j'ai à mes côtés mes deux collègues, Pierre-François Hugon et Thierry Gobe qui, eux, suivent plus spécialement la supervision de ce projet que nous appelons l'Arc de Dierrey.

Un petit rappel pour vous présenter la soirée. D'abord un très très bref rappel sur le projet. Ensuite, nous vous donnerons les enseignements principaux que nous avons appris des quinze premières réunions. En effet, nous en sommes à la seizième. Nous donnerons également les pistes de réflexions que ces quinze précédents débats ont suscitées. Nous préciserons enfin le calendrier prévisionnel de la concertation, ce qui se passera après cette phase de débat public, avant la conclusion.

Un très bref rappel sur projet lui-même avec un survol très rapide de ce qu'est le réseau de transport de gaz naturel en France. GRTgaz, c'est la société qui transporte le gaz naturel sur les quatre cinquièmes du territoire français, toute la partie qui est en bleu-vert sur la carte. On a fait figurer sur cette carte les principales canalisations, 32 000 kilomètres de canalisations. La partie en orange,

c'est le sud-ouest de la France, où une autre société qui s'appelle TIGF fait le même métier. Ces 32 000 kilomètres de GRTgaz, pour donner une comparaison, c'est autant que de voies ferrées en France et cela fait un peu plus de cinquante ans que nous exerçons ce métier.

Un très très bref rappel sur la justification du projet. Si nous sommes amenés aujourd'hui à vous présenter un projet qu'on appelle Arc de Dierrey, c'est essentiellement parce que, actuellement, le gaz naturel entre en France avec trois entrées terrestres principales, l'une à Dunkerque, une ici à Taisnières c'est-à-dire vers Valenciennes et Maubeuge, et une ici à côté de Sarreguemines. Les demandes d'entrées de gaz naturel en France par le Nord sont en augmentation puisqu'on a aujourd'hui une demande qui n'est pas satisfaite et qui dépasse de 50 % les capacités d'entrée de gaz depuis Taisnières. Et puis, il y a également un autre facteur important pour ce projet, ce sont les deux projets de terminaux méthaniers à Dunkerque et à côté du Havre, à Antifer, qui, là aussi, pourraient amener des quantités de gaz naturel supplémentaires importantes. Voilà ce qui nous conduit aujourd'hui à imaginer ce projet.

Et puis, très concrètement, le fuseau d'études – puisqu'on n'est pas encore au stade du tracé – de cette canalisation. Cette canalisation partirait de l'Oise, ici à Cuvilly, à côté d'un stockage souterrain proche de Compiègne et elle aboutirait ici, à Voisines, pas très loin de Langres, dans la Haute-Marne. Elle traverserait quatre départements : l'Oise, la Seine-et-Marne, l'Aube, qui vous concerne plus particulièrement, et la Haute-Marne. Il y a un point de passage obligatoire dans ce fuseau, c'est la station de compression de Dierrey-Saint-Julien, pas très loin de Troyes, puisque le gaz naturel, pour pouvoir cheminer dans ces canalisations, l'ensemble faisant à peu près 300 kilomètres, a besoin d'avoir une certaine pression, pression qu'il faut lui redonner tous les 200 kilomètres à peu près. C'est l'objectif de ces stations de compression de Cuvilly, Dierrey et Voisines qu'emprunte le fuseau pour l'instant. Je laisse maintenant la parole à Thierry Gobe qui va très rapidement vous parler un peu plus en détail du projet.

### **Thierry GOBE, Chef de projet, GRTgaz**

Pour revenir quand même à la diapositive précédente et apporter quelques compléments, le fuseau à l'intérieur duquel va s'inscrire le projet – s'il se fait – est un fuseau qui a été déterminé dans le cadre d'une étude dite de faisabilité. Cette étude a consisté à recenser un ensemble d'enjeux, les grands enjeux du territoire. Ce sont essentiellement des enjeux d'ordre naturel. Ce sont les différentes vallées qu'on traverse : la vallée de l'Ourcq, la vallée de la Marne, la vallée du Morin, la vallée de la Seine, la vallée de l'Aube, pour ne citer que quelques-unes d'entre elles. Les enjeux du territoire, c'est également la prise en compte des cultures, notamment le vignoble champenois. C'est la prise en compte d'un certain nombre de sites boisés de grande importance, notamment la forêt de Compiègne au départ de la canalisation et le futur Parc national forestier qui va être créé dans le département de la Haute-Marne. Ce fuseau a été proposé à la concertation. A l'intérieur, nous envisageons de poser un gazoduc qui sera enterré à un mètre de profondeur. C'est ce que l'on voit sur cette présentation. Pour ce faire, nous aurons besoin d'une piste de travail de 30 mètres de large. Trente mètres de large tout simplement pour pouvoir préparer le tube, le souder, creuser la tranchée, descendre le tube dans la tranchée, disposer les matériaux de remblai de la tranchée (la terre végétale d'une part, les matériaux qui sont dans les sous-coches d'autre part) et faire circuler

les engins. Ces engins qu'on appelle des « side-booms » vont se mettre à raison de quatre ou cinq l'un derrière l'autre et vont descendre le tube dans la tranchée une fois qu'il sera soudé. Tout ça nécessite environ une trentaine de mètres de large pour pouvoir être réalisé. Cette emprise nécessaire aux travaux va évidemment générer un certain nombre d'impacts, notamment l'impossibilité de cultiver, qui sera indemnisée dans le cadre d'un protocole qui a été signé avec la profession agricole en début d'année dernière.

Lorsque la canalisation est posée, elle est donc enfouie avec au minimum un mètre de couverture au-dessus d'elle et elle génère derrière une bande dite de servitude qui fera 20 mètres de large. Cette bande de servitude est destinée à permettre à l'exploitant d'intervenir en tant que de besoin sur la canalisation s'il y avait un problème quelconque. Ça veut dire que sur cette bande, on doit pouvoir accéder. Il y est associé un droit de passage pour l'exploitant en quelque sorte. D'autre part, il faut évidemment qu'il n'y ait pas d'obstacle pour que l'on puisse intervenir, notamment pour que puissent intervenir les engins qui permettraient de creuser au-dessus de la canalisation. Ça veut dire pas d'arbres de haute tige et pas d'habitations, pas de bâtiments en dur. Après cette présentation très sommaire, je rends la parole à Pierre-François Hugon qui va vous dresser un premier bilan de ce que les réunions de débat public nous ont apporté.

### **Pierre-François HUGON, Directeur de projet, GRTgaz**

Nous avons effectivement, pour cette première réunion de clôture, commencé à reformuler ce qu'on a pu comprendre, apprendre et ressentir au cours des quinze réunions précédentes. Tout d'abord, ce qu'on a retiré de ces débats publics, de ces différentes réunions, et qui continuera sur les réunions à venir puisque vous aurez la possibilité de poser des questions après, c'est le fait que chacun ait pu s'exprimer et intervenir sur le projet. Je crois que la CPDP a su établir des conditions d'échange et de dialogue qui ont été enrichissantes et fructueuses en ce qui concerne GRTgaz. On a plutôt le sentiment, quand on voit le nombre de questions posées, la durée de chaque réunion, que les gens ont pu s'exprimer. GRTgaz est historiquement le transporteur de Gaz de France. C'est devenu une filiale avec un nom différent il y a quelques années et GRTgaz fait aujourd'hui partie du groupe GDF-Suez. Je pense que ça nous a aussi permis d'apporter un certain nombre d'éléments qui permettent de mieux nous connaître, même si on est très présents sur le terrain avec des structures régionales. Je pense que la possibilité de présenter le projet, ses enjeux, ses impacts, comme ils viennent d'être rappelés, est aussi une façon de mieux faire comprendre à quoi ce genre de projet correspond et pourquoi on les réalise. Toute l'équipe pense aussi qu'être capable d'écoute réciproque très en amont du projet, avant qu'il soit décidé, avant qu'il y ait un tracé, pouvoir amener nos hypothèses de travail et faire le point au stade où nous en sommes de nos études, est aussi un élément de dialogue important.

Au niveau de ce que les participants ont pu apporter, on a détecté un certain nombre de préoccupations. On pourra là aussi y revenir pendant la phase de questions. Il y a effectivement un certain nombre d'éléments assez caractéristiques du territoire, de la façon d'insérer le projet dans ce territoire. J'en ai noté quelques-uns. Le fait qu'un tel projet n'empêche pas les aménagements du territoire, je pense notamment à certains maires qui nous ont fait part de leur souci de pouvoir continuer à développer leur commune et à pouvoir gérer l'urbanisme sans contrainte, et donc de

voir comment cela pouvait coexister avec le projet. Il y a eu pas mal d'échanges autour de la préservation de l'environnement et de ses richesses pour les zones Natura 2000, les Parcs naturels régionaux, les zones sensibles etc. On a pas mal discuté des enjeux de sécurité et des contraintes que pouvait apporter l'implantation d'un tel ouvrage. Pour les contraintes techniques, je fais assez vite le lien avec les caractéristiques agricoles. Comme on implante l'ouvrage notamment en zone agricole, les problèmes de profondeur, les problèmes de réseaux de drainage, beaucoup de sujets de ce genre sont sortis. On a aussi, dans plusieurs réunions, été interpellés sur la façon dont on gérait les zones qui présentaient un intérêt archéologique et comment on préservait les enjeux archéologiques.

D'ores et déjà, sans tirer des bilans trop définitifs, on a commencé à engager un certain nombre de réflexions qui aboutiront dans les mois qui viennent et qui nous permettront d'accompagner, de donner davantage d'explications sur le projet. On a noté un certain nombre de points sur quelques grands thèmes.

Dans le domaine de l'environnement, on a été interpellés par oral et par écrit avec les questions sur le site, sur le bilan carbone du projet. On est donc en train de voir ce qu'on peut faire en termes de bilan carbone, notamment sur les phases de réalisation d'un tel projet. On a clairement évoqué le fait qu'on soit accompagné d'un écologue pendant les travaux, qui nous aide à mieux respecter un certain nombre d'engagements par rapport au respect de l'environnement.

En termes de communication et de concertation, on a bien senti la nécessité – à voir sous quelle forme – d'informer les riverains au fur et à mesure de l'avancement du projet, et pas seulement pendant la phase de réalisation. On nous a plusieurs fois interpellés en nous disant : « C'est bien que vous soyez là mais les études continuent, les travaux sont prévus dans plusieurs années. Entre-temps, il se passe quoi, quand est-ce qu'on vous revoit, quand est-ce qu'on aura des explications ? ». On sent que là, il y a une attente importante. On a essayé de prendre en compte un certain nombre de propositions d'associations environnementales qui se sont proposé de travailler avec nous, d'échanger, de nous apporter des informations.

En termes de performance et de réalisation de l'ouvrage, on est en train de travailler, notamment avec Thierry Gobe, sur les possibilités de partenariat avec l'entreprise qui sera chargée de réaliser les travaux, et notamment en y intégrant des clauses qui encouragent les retombées économiques locales, soit en favorisant l'emploi local, soit sur le choix des sous-traitants, en privilégiant des sous-traitants locaux. Ce point-là est un point sur lequel il y a aussi beaucoup d'expression pendant les débats. Les problèmes de profondeur d'ouvrage : voir comment on peut prendre en compte au moment de l'état des lieux, avant la réalisation des travaux, les spécificités ou les cas particuliers qui peuvent nous entraîner à poser plus profond sur certains secteurs. On voit bien que c'est aussi un sujet de réflexion puisque la profondeur de l'ouvrage a aussi été un sujet fréquemment évoqué.

En termes de sécurité, on en a un petit peu parlé dans les impacts qu'a proposé Thierry, on a un vrai sujet de réflexion pour à la fois respecter la réglementation et les règles de sécurité qui s'imposent à nous, tout en prenant en compte les contraintes d'urbanisme et éventuellement l'implantation d'établissements recevant du public (ERP). Là, on voit bien qu'on a à réfléchir sur le compromis entre s'éloigner des bâtiments d'habitation notamment, des ERP, et pour autant voir avec un certain

nombre de mesures complémentaires si on peut préserver les intérêts des uns et des autres. Une part importante, parce qu'on l'a aussi souvent abordé, c'est de voir comment on peut sensibiliser les riverains, les gens qui sont à proximité de l'ouvrage sur les risques d'intervention à proximité de l'ouvrage. C'est un point qu'on a souvent évoqué, les agressions d'ouvrage, les incidents qu'on a sur nos ouvrages, sont essentiellement provoqués par des travaux dit de tiers, donc des travaux réalisés par d'autres personnes, d'autres entreprises qui travaillent à proximité de nos ouvrages. On voit bien qu'il y a des informations et des échanges à avoir avec les gens qui vivent à proximité de l'ouvrage.

Sur le calendrier de la suite, sous réserve que GRTgaz prenne une décision courant 2010 sur la poursuite du projet, on a fixé quelques grandes étapes. On a fait figurer en bleu les étapes qui étaient des périodes d'échange avec les populations concernées. En 2010, on va dire autour de mi-2010, quand on aura plus de certitudes sur la réalisation du projet, qu'on aura davantage avancé dans nos études et qu'on aura pris en compte l'ensemble des éléments, on aura un premier tracé qui fera l'objet de réunions d'information. Comme on l'a dit à plusieurs réunions, on reviendra aux alentours de juin 2010 présenter le fruit de nos travaux, avec un premier tracé. On rencontrera donc les élus, les propriétaires et les exploitants agricoles concernés de manière à pouvoir présenter ce premier tracé. En parallèle, on lancera la procédure de demande d'autorisation ministérielle. Dans ce cadre-là, début 2011, on aura une enquête publique qui sera encore l'occasion pour les riverains et les gens concernés ou impactés par le projet de s'exprimer. Sur le deuxième semestre 2011, on rentrera dans la période d'établissement de conventions avec les propriétaires et les exploitants qui sera encore l'occasion de discuter d'aménagements du tracé. 2012 sera l'année où, si le projet se déroule conformément à ce qu'on imagine, on aura l'autorisation ministérielle et la déclaration d'utilité publique, ce qui permettra de commencer les travaux au cours du premier semestre 2012. Ce qui permettra d'envisager une mise en service de l'ouvrage fin 2013-début 2014.

En conclusion, le débat public n'est pas terminé, la concertation encore moins. Le débat public, je laisserai Michel Genesco s'exprimer sur le sujet, mais là on est en train de terminer la phase de réunions publiques. Derrière il va y avoir un rapport de la CPDP. Nous, on va y répondre. On va dire noir sur blanc un certain nombre de choses en termes d'engagements, en termes de suites de prise en compte de ce qui a été dit.

Si on veut faire un rapide point sur l'avancement des études aujourd'hui. On a rencontré et on est en train de rencontrer les maires des communes concernées par le fuseau. On a commencé à travailler avec les chambres d'agriculture des cinq départements concernés et on travaille avec les associations environnementales dont un certain nombre de premiers contacts ont eu lieu lors de réunions de débat public. Les études sont en train d'avancer, se rédigent au fur et à mesure, de façon un peu itérative. Je soulignerais surtout l'étude d'impact qui comprend tout ce qui est recensement faune et flore, les études de sols et puis les études de sécurité. On est donc toujours sur l'objectif d'avoir un tracé qu'on pourra venir présenter lors des réunions d'information à partir de juin 2010. La concertation continue donc après le débat public.

En rappel, on vous remet nos coordonnées. Vous pouvez nous joindre. On a un site Internet même si le site de la Commission nationale du débat public (CNDP) reste opérationnel.

Avant de repasser la parole à la CPDP, je voulais remercier d'une part la CPDP et toutes les personnes qui ont travaillé pour que ces réunions se déroulent de façon très organisée. Voyez, même quand on est privés de salle, à Bar-sur-Seine, on trouve des solutions de remplacement qui sont ma foi tout à fait acceptables malgré la température ambiante. Cette organisation était importante parce que c'est elle qui a permis d'avoir un débat riche, serein et d'avoir une qualité d'écoute et de dialogue importante. Je voudrais aussi remercier les gens qui sont dans la salle et ceux qui étaient dans les salles des réunions précédentes, parce que la réussite du débat, c'est aussi parce des gens comme vous prennent un peu de leur temps, une soirée, pour venir nous écouter, dialoguer avec nous. Je pense que c'est une source de richesse pour les gens du projet parce que ça nous permet aussi de prendre des réactions et des remarques à chaud. Cela évite qu'on fasse tout notre chemin sur ce projet en tant que spécialistes. On est à l'écoute des gens qui sont sur le terrain, qui seront à proximité de l'ouvrage si l'ouvrage se fait. Je pense que c'est vraiment une expérience enrichissante et que c'est bien pour le projet de pouvoir faire ce genre de réunions, d'avoir ce genre d'échanges avec vous. Je vous remercie et je passe la parole à la CPDP.

## **II. Présentation du débat public Arc de Dierrey**

### **Michel GENESCO, CPDP**

Merci Monsieur Hugon. Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je m'appelle Michel Genesco. Je suis membre de la CPDP consacrée au projet Arc de Dierrey. Cette CPDP est composée normalement de six membres. Voyez que l'effectif ce soir est un petit peu décimé puisque je suis le seul rescapé. Désolé pour ce retard qui est imputable aux problèmes de circulation sur la ligne Paris-Troyes. C'est assez récurrent il paraît. Ce retard a conduit à intervertir l'ordre des exposés puisque normalement la CPDP s'inscrit en premier et ensuite le maître d'ouvrage. Vu les circonstances, c'est très bien et je vous remercie. Heureusement, la CPDP dispose d'un Secrétariat général qui permet de pallier beaucoup de problèmes.

La CPDP émane d'une institution appelée Commission nationale du débat public, CNDP, qui est une instance totalement indépendante des pouvoirs publics. Cette CNDP n'est rattachée à aucun ministère, ce qui est rare. Généralement un organisme de cette nature a toujours une tutelle. Nous, nous n'en avons pas. Nous ne rendons compte ni au gouvernement, ni au Parlement. Donc, nous sommes totalement indépendants, indépendants également du maître d'ouvrage, bien sûr.

Merci de lancer le diaporama s'il vous plaît.

Cette CNDP a comme objectif principal d'instaurer un débat public le plus en amont possible du projet. Le débat public est donc complètement différent par exemple d'une enquête publique. L'enquête publique présente un projet déjà bien avancé et sur lequel il n'y a plus beaucoup de marge de manœuvre, de marge de négociation. Là nous sommes très en amont. La réalisation du projet n'est absolument pas une certitude. Les différentes options techniques sont encore ouvertes. Donc, il s'agit de susciter le plus d'échanges possible entre une population concernée et un ouvrage, en l'occurrence une infrastructure de transport.

Si on pouvait revenir au transparent précédent s'il vous plaît. Il s'agit ensuite, deuxième objectif, de faire une synthèse de tous les questionnements, toutes les préoccupations, toutes les thématiques qui auront été abordés. Et là, puisque nous arrivons en fin de cycle de cette concertation publique, un certain nombre de grands thèmes se sont déjà dégagés. Donc, je vous les livrerai tout à l'heure. Bien entendu, ces thèmes ne sont pas exhaustifs et si d'autres font l'objet d'autres questions, n'hésitez pas à vous exprimer. Ce n'est absolument pas fermé. Mais déjà des grandes tendances se dégagent.

Transparent suivant s'il vous plaît.

Nous avons deux contraintes. La première, c'est d'être tout à fait neutre vis-à-vis du projet. Contrairement à un commissaire-enquêteur dans le cadre d'une enquête publique qui, vous le savez, à l'issue de cette phase d'enquête publique, rend un avis sur l'opportunité du projet, nous, nous nous interdisons d'en avoir le moindre. C'est parfois frustrant puisque nous sommes aussi des techniciens. On aimerait également interférer dans le débat, mais la loi nous l'interdit. Nous avons donc un regard tout à fait neutre. Nous n'avons ni à favoriser, ni à défavoriser ce projet, mais simplement à veiller à ce que l'ensemble du public s'exprime et reçoive les réponses appropriées orales, ou écrites, de la part du maître d'ouvrage.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, l'indépendance. La CNDP ne rend compte à aucune institution, aucun corps constitué.

Transparent suivant, s'il vous plaît.

Là évidemment, nous avons un petit peu inversé. Le projet vous a été présenté dans tous ces aspects, je pense. Tout ce que le maître d'ouvrage pouvait évoquer, il l'a fait. Vous avez bien saisi que nous ne disposons pas ce soir d'un tracé mais d'un fuseau et l'échéancier prévoit une présentation détaillée, cette fois-ci, et précise, du projet pour la mi-juin 2010.

Ceci étant rappelé, puisque nous sommes en phase terminale du débat public, je vais vous donner un certain nombre de thèmes qui ont été exprimés lors des dix-neuf réunions qui ont été organisées sur ce projet tout le long du fuseau, qui je le rappelle commence en Picardie, dans l'Oise, et se termine en Haute-Marne.

Je dois dire que ce débat auquel j'ai participé, que j'ai animé, a été particulièrement riche et fructueux. De nombreuses questions ont été exprimées. Certaines étaient attendues. D'autres étaient plus inattendues et ont donc révélé l'intérêt que portent les populations, les catégories socioprofessionnelles et les élus, représentants des populations, à ce projet, en exprimant des questions extrêmement variées sur le projet.

Je les ai classées en cinq grandes thématiques. Ce n'est pas forcément la synthèse finale qui sera retenue ainsi, c'est mon ressenti personnel.

Tout d'abord des questions sur le gaz, le gaz qui va donc être véhiculé par cette canalisation importante, imposante. Après tout, pourquoi faire un ouvrage de cette dimension ? Est-ce que c'est

en adéquation avec la future consommation du gaz ? Autrement dit, des questions sur la pertinence même du projet : est-ce bien utile ? Est-ce bien nécessaire ? Est-ce que ça répond à une croissance de consommation du gaz ? Donc, vous voyez, une question un petit peu macro-économique. Deuxième grand type de famille de questions relatives au gaz. Ce gaz va circuler dans un gazoduc et il va traverser des paysages, il va traverser des terroirs, il va traverser des zones habitées, à une certaine distance d'éloignement quand même. Quelles sont les retombées de ce transport de gaz pour les agglomérations qui seraient situées à proximité ? Est-ce que l'on peut se greffer sur cet ouvrage pour être desservi, pour être alimenté ? Un petit peu comme une ville ayant un tracé de TGV sur son territoire aimerait bien avoir une gare pour bénéficier de cette nouvelle infrastructure. Donc voyez, le gaz, pourquoi et puis-je en bénéficier à titre personnel ? Voilà les questions, la première thématique, qui concernent la nature même du projet.

Deuxième grande thématique, on s'en doute un petit peu, implanter dans un territoire aussi diversifié un ouvrage, même enterré, de 300 kilomètres de long, n'est pas sans présenter des enjeux environnementaux, écologiques. En particulier, le tracé de ce gazoduc qui va donc du nord-ouest au sud-est, coupe un grand nombre de cours d'eau, de vallées et les traversées des vallées sont souvent des espaces sensibles. Ce sont des zones humides qui possèdent un biotope très riche, parfois des espèces protégées. Beaucoup de questions ont gravité autour de la traversée de ces zones sensibles par l'ouvrage. Deux vallées ont été plus particulièrement sous les feux de la rampe : la vallée de l'Ourcq, dans la Seine-et-Marne, et la vallée de la Seine, quelque part entre Nogent et Romilly, un espace qu'on appelle la Bassée, au confluent de la Seine et de l'Aube, qui est un espace naturel particulièrement sensible. En plus d'être des zones humides, ce sont des zones souvent inondables. Est-ce que l'ouvrage est compatible avec des rivières qui peuvent sortir de leur lit ? Comment cet ouvrage va préserver la richesse de la faune et de la flore dans ces zones sensibles ? Autrement dit, quelles précautions prend le maître d'ouvrage pour préserver ces zones qui sont protégées ? Et enfin, une question technique : comment s'effectuent les traversées sous-fluviales de ces vallées ? Ca, c'était donc la deuxième grande famille de questions, d'ordre environnemental.

Troisième famille de questionnements : l'agriculture. L'agriculture est un dénominateur commun quasiment sur tout le tracé. La plupart du temps, ce sont des cultures annuelles mais on peut trouver également de la vigne, un petit peu, le vignoble est un petit peu tangenté. Beaucoup de questions sont relatives à la coexistence entre l'ouvrage, surtout dans sa phase chantier, et l'agriculture. Evidemment, ce n'est pas une grande surprise, beaucoup de questions dans ce domaine ont concerné le mécanisme des indemnités. Ce mécanisme financier assez complexe, comment interfère-t-il avec d'autres référentiels d'indemnisation, de subventions aux cultures ? Il y a eu des réponses déjà très techniques qui ont été fournies à cet effet mais c'est quelque chose qui revient souvent. Dans un domaine toujours plus technique, mais cette fois-ci en matière d'exploitation, l'ouvrage peut – non seulement il peut mais il le fait souvent – couper, interrompre des chemins d'exploitation et parfois des réseaux de drainage. Comment les continuités sont-elles respectées, assurées ? Voilà beaucoup de questions qui se sont fait jour sur ce thème-là. Dernière question concernant l'agriculture ou la sylviculture : lorsqu'on crée une trouée dans les zones boisées – là vous savez que cette trouée reste pérenne, on ne peut pas replanter de forêt au-dessus -, est-ce que cette coupure dans la zone boisée a une influence sur le micro-climat, est-ce que cela va



bouleverser tel ou tel équilibre naturel ? Voilà donc les grands questionnements qui se sont rapportés à l'agriculture et à la sylviculture.

Quatrième grande famille de questions : le droit du sol et la cohérence territoriale. Compatibilité de l'ouvrage avec les Plans locaux d'urbanisme ? C'est souvent les élus, et c'est leur rôle, qui posent ce type de question. Est-ce que je dois intégrer d'emblée l'ouvrage au sein de mes documents d'urbanisme ? Même si ce n'est pas une zone urbaine actuellement, est-ce que les développements industriels ou démographiques ne vont pas être gênés, entravés, par la présence du gazoduc ? Quelles sont les contraintes liées aux servitudes de ce gazoduc ? Je pense que le maître d'ouvrage vous a dit qu'il y a quelques petites restrictions concernant les établissements recevant du public. Et enfin, en matière de cohérence territoriale, des questions reviennent parfois en disant : « mais notre territoire est déjà traversé par ceci, cela, il y a déjà des gazoducs, il y a déjà le TGV, il y a des autoroutes. Vous remettez encore en plus une infrastructure supplémentaire de transport, ça commence à faire beaucoup ». Donc des enjeux de structuration du territoire.

Et enfin, dernière catégorie de questions : les risques et la sécurité de cet ouvrage. Quels sont les risques d'accident liés à la présence de ce gazoduc ? Quelles en sont les conséquences ? Quelles mesures de prévention prend GRTgaz pour pallier et pour réduire autant que faire ce peut ce risque ? Et enfin, une dernière question. Celle-là, moi qui suis un professionnel des risques industriels, je ne l'attendais pas du tout : c'est la coexistence de l'ouvrage avec les parcs éoliens présents ou futurs. C'est revenu à plusieurs reprises et c'est une question qui est pertinente puisqu'elle a été posée dans le débat public, mais ce n'était pas ce qu'on attendait le plus.

Voilà un petit peu, avec le retour d'expérience des réunions publiques qui ont été organisées, comment s'organise la thématique des débats. Voyez que c'est quelque chose de très varié, très riche. Il y a à la fois de l'économique, du stratégique, du local, de la typologie accidentelle, du droit des sols, de la cohérence et de l'aménagement du territoire. Je crois qu'on a balayé large au regard de ce débat public. Cela prouve donc l'intérêt de ce mécanisme.

Si on se projette dans l'avenir, il nous reste encore trois réunions avant de conclure. Une réunion qui se tiendra la semaine prochaine à Jouarre. C'est un petit peu plus haut en Seine-et-Marne. Une avant-dernière à Nogent-sur-Seine, on reviendra dans l'Aube. Et puis la dernière, l'ultime, est à Crépy-en-Valois, dans l'Oise. Ce sont des réunions dites de clôture où, vous le voyez, on affine au fur et à mesure la synthèse de l'ensemble du débat tel qu'il vient de se dérouler.

Le maître d'ouvrage a-t-il quelque chose à ajouter sur son ressenti ? A moins que vous ne l'ayez déjà exprimé ? Parfait.

### **III. Questions/Réponses**

#### **Michel GENESCO, CPDP**

Je crois qu'on peut passer maintenant à la troisième et dernière partie de cette réunion, c'est-à-dire l'échange, l'organisation des échanges avec le public. A ce sujet, quelques règles techniques. Des micros seront à la disposition des gens qui souhaitent s'exprimer. Vous avez remarqué que l'ensemble des débats est filmé, enregistré, « verbatimé » comme on dit dans le langage dédié à ce type de réunion. Pour la bonne organisation, la bonne suite et la bonne exploitation surtout des débats, on va vous demander de vous identifier avant de poser votre question. Ca peut être des questions mais ça peut être aussi des commentaires, des avis, des remarques, qui s'adressent soit au maître d'ouvrage, soit à la CPDP que je représente. Nous souhaitons que ce soit des questions ou des commentaires argumentés. C'est beaucoup plus facile après cela pour nous d'en faire la synthèse et au maître d'ouvrage d'y apporter les réponses correspondantes. Moyennant l'observation de ces quelques consignes pratiques, tout est ouvert, toutes les questions sont bonnes à poser, qu'elles relèvent de ce que je viens de lister dans les synthèses ou bien qu'elles soient encore originales. Cela ne fera qu'enrichir la synthèse finale. La parole est à la salle. La première question est toujours la plus douloureuse mais l'expérience prouve qu'après cela, ça se déroule comme un fleuve tranquille. Alors, Messieurs, Mesdames, qui souhaite parler en premier ?

Ce serait une grande première de ne pas avoir une seule question. Je n'y crois pas. Pourtant la salle est chauffée, je ne vois pas d'intérêt à la quitter aussi vite. Nous avons déjà eu effectivement une réunion à Bar-sur-Seine l'année dernière. Il y a peut-être beaucoup de redoublants dans la salle et les questions ont été posées à cette occasion. Mais il ne faut surtout pas hésiter à vous exprimer. On organise toute une infrastructure assez complexe quand même, assez imposante. C'est à votre profit. Monsieur ? Merci.

#### **Michel MERCUZOT, Conseiller général du Canton d'Essoyes**

Pardonnez-moi, je n'étais pas à la première réunion. Si je comprends bien, ça suit le premier tracé, le tracé déjà existant. C'est à combien ? C'est parallèle ? Est-ce que c'est différent ? Combien d'emprise vous allez prendre ?

#### **Michel GENESCO, CPDP**

Merci Monsieur le Conseiller général. Vous faites allusion effectivement à la deuxième partie du parcours qui est déjà un petit peu commun avec une infrastructure existante. La question s'adresse donc directement au maître d'ouvrage sur la coexistence entre les deux canalisations.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Effectivement le fuseau que nous avons retenu qui part de Cuvilly jusqu'à Voisines, rejoint au niveau de la station de Dierrey-Saint-Julien, un gazoduc qui existe déjà et qui se trouve au centre du fuseau que nous proposons entre Dierrey et Voisines. La raison en est relativement simple. D'une manière générale, il est plus facile de poser un gazoduc là où il en existe déjà un. D'abord les riverains connaissent les impacts, ils n'ont pas de crainte particulière parce qu'ils ont déjà un gazoduc existant. Cela dit, localement, un certain nombre d'éléments vont nous interdire de nous poser en strict parallélisme avec la canalisation existante. Le parallélisme sera assuré à une dizaine de mètres environ car on ne peut pas se poser non plus tout à fait contre. D'autre part, il y a un certain nombre de choses qui ont évolué depuis la construction de cette canalisation dans les années 80. C'était en 1977 je crois, quand la première canalisation a été posée. Autour de la canalisation existante, un certain nombre de constructions se sont implantées, un certain nombre d'ouvrages sont apparus, un certain nombre de sites d'intérêt écologique ont été identifiés. Evidemment, ce sont autant d'enjeux qu'il nous faut respecter lorsque l'on tracera le nouveau projet. Cela dit, effectivement, on privilégie aujourd'hui, pour cette partie du tracé, un parallélisme avec la canalisation existante. Eventuellement, l'ingénieur tracé qui est ici présent, Geoffroy WOLVERT, peut peut-être apporter quelques précisions, notamment sur les espaces pour lesquels on sait d'ores et déjà qu'on ne pourra pas assurer un parallélisme strict. Il y en a quelques-uns qu'on a identifiés.

**Geoffroy WOLVERT, GRTgaz**

Dans le secteur notamment, on a la partie qui passe à Virey-sous-Bar où on se retrouve coincés entre un cimetière plus quelques habitations et toute la carrière, où le passage n'est plus du tout possible. C'est typiquement un endroit où on doit réfléchir à un autre tracé complètement différent. Par contre dans la partie Noë-les-Mallets – Fontette, effectivement, on a un tracé qui est en secteur viticole. Je trouve que la copie est quand même très propre, respecte bien toute la problématique viticole. Et là, on doit, je pense, à tout prix privilégier le parallélisme. Il n'y a pas d'obstacle.

**Michel GENESCO, CPDP**

Peut-être quand même pour compléter, vous parlez d'un parallélisme, mais Monsieur le Conseiller général demandait également, lorsqu'on est parallèle, ça représente quelle distance entre les deux canalisations.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Je l'ai dit, c'est dix mètres environ.

**Michel GENESCO, CPDP**

Je devais être distrait par le Secrétariat général. Ca doit être ça. Est-ce que les réponses correspondent à vos attentes ?

**Michel MERCUZOT**

Je suis quand même surpris parce que je suis ancien maire de Noë-les-Mallets justement. A chaque fois quand on construisait, il y avait quand même au moins cent mètres. On ne pouvait pas construire à moins de cent mètres, si je me souviens bien.

**Michel GENESCO, CPDP**

Une zone donc de cent mètres.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Je suis très surpris. Normalement l'interdiction de construire autour des gazoducs est limitée à la bande de servitude, laquelle fait 20 mètres dans le cadre du gazoduc qui nous intéressera mais laquelle faisait 10 mètres dans le cadre du gazoduc en 750, existant. L'interdiction de construire à proximité d'un gazoduc, elle se limite à cette bande de servitude. En revanche, et c'est peut-être à cela que vous faites allusion, la réglementation demande que nous nous éloignons, lorsque nous choisissons un tracé, des établissements recevant du public. Pour cela effectivement, on a des distances d'éloignement qui sont de l'ordre de quelques centaines de mètres, qui dépendent en fait du diamètre des canalisations. Dans le cas de ce projet, ce serait de l'ordre de 400 mètres, la distance d'éloignement. La contrepartie effectivement, c'est que théoriquement, un maire ne peut pas accorder de permis de construire pour un établissement recevant du public à proximité du gazoduc. Néanmoins – et là le législateur a bien envisagé la chose – il y a des cas où la construction d'établissements recevant du public présente un intérêt majeur. Dans ces cas-là, vous pouvez vous rapprocher de l'exploitant de la canalisation, l'exploitant GRTgaz, donc en l'occurrence les équipes de Jean-Marc Laouchez, pour définir avec lui des mesures qu'il conviendrait de mettre en place de façon à ramener cette distance à 10 mètres, qui est la distance d'éloignement des bâtiments classiques. En fait, pour aller plus loin encore dans l'explication, le gazoduc que nous construisons là est un gazoduc qui est très épais. Il contient déjà en lui une mesure qui permettrait de rapprocher les établissements recevant du public. Quand nous implantons la canalisation, nous essayons de nous éloigner des établissements recevant du public, si possible de 400 mètres. En revanche, normalement, à condition bien sûr de vous rapprocher préalablement de GRTgaz Région Nord-Est, vous pourrez implanter vos établissements recevant du public relativement près du gazoduc. La bande de servitude, par contre, elle, doit être respectée. C'est bien 10 mètres au minimum du gazoduc. Je ne sais pas si j'ai été clair.

**Michel MERCUZOT**

J'avais aussi les maires – notamment en secteur boisé, dans la forêt – qui pensaient que ça allait quand même faire du mal, que cela allait quand même prendre une grande emprise. Est-ce que vous avez essayé de rétrécir en quelque sorte votre bande de 30 mètres ? Ca serait combien : 15 mètres de chaque côté ?

**Thierry GOBE, GRTgaz**

La bande de 30 mètres, c'est pendant les travaux. C'est-à-dire qu'après, on peut reboiser. Je suis conscient qu'effectivement les arbres ne repoussent pas en une semaine. Il faudra un peu de temps pour reconstruire. Dans la mesure où on est en parallélisme, une partie de la piste pour la construction de l'ouvrage pourra être prise sur la bande qui existe déjà, ce qui permettra d'éviter de déboiser beaucoup plus. On déboisera quand même, évidemment, un peu plus. D'autre part, on travaille actuellement avec l'ONF pour essayer de mettre au point des techniques qui permettent de masquer au moins cet impact. Le masquer, ce n'est pas le supprimer bien sûr, c'est purement visuel. Mais on peut faire des aménagements qui rendront moins visible cette trouée. Indépendamment de ça, lorsque, effectivement, l'impact est vraiment significatif sur les paysages, le choix même du tracé peut être de s'éloigner. Parmi les éléments qui pouvaient conduire à ne pas faire du parallélisme strict, on peut avoir notamment la présence de forêts. Cela dit, on est tellement densément boisé dans la partie est du tracé, et notamment quand on pénètre en Haute-Marne, que c'est difficile d'envisager d'éviter toutes les zones boisées de manière systématique. Geoffrey, tu souhaites compléter ?

**Geoffroy WOLVERT, GRTgaz**

Il faut savoir que quand on réfléchit sur le tracé du gazoduc, on le fait en concertation avec les communes, notamment pour les grands massifs boisés. On cherche aussi à compenser ce qui va être déboisé. C'est-à-dire qu'on réfléchit très en amont à des parcelles qui sont éventuellement reboisables, des parcelles qui ont subi la tempête de 1999 et où il n'y avait pas forcément les moyens financiers de reboiser. Cette compensation-là est d'ores et déjà étudiée.

**Michel GENESCO, CPDP**

Monsieur le Conseiller général, est-ce que ces précisions vous apportent les réponses que vous attendiez ? Merci.

**Franck ZINOT, Bar-sur-Seine**

Il n'empêche que si j'ai bien compris 10 mètres entre les deux tuyaux, plus 10 mètres à droite, plus 10 mètres à gauche, Michel, tu auras toujours au moins 30 mètres. Il faut être sérieux.

Votre gazoduc, on a dit que c'était un tube de 1200. Comment se fait-il que quand vous faites les dessins de la tranchée, vous représentiez une tranchée de 1,20 mètres.

J'ai autre chose aussi que je voudrais dire, pendant que j'y suis. Dans les débuts de la présentation, c'était très clair. La première diapositive indique que c'est le contact direct entre les futurs voisins et le gazoduc. D'un autre côté, le monsieur du milieu [Pierre-François Hugon] a dit ouvertement dans son intervention que ce qu'il fait, lui, c'est « reformuler ce qu'on a cru comprendre ». Je suis paysan vous savez. Les choses, elles existent, elles sont sur le terrain. Par contre, on les dit comme elles sont, tandis que vous, ce que vous allez réaliser, c'est une reformulation de ce que vous avez cru comprendre. Autrement dit, ça ne sera pas du tout ce qu'on pense aujourd'hui.

### **Michel GENESCO, CPDP**

Alors, il y a une question technique sur les profondeurs de tranchée et puis ensuite sur la perception du débat et la suite de son exploitation.

### **Thierry GOBE, GRTgaz**

Je vais commencer d'abord par la servitude. Vous avez raison : 10 + 10 + 10, ça fait bien 30. Mais en fait, on a avec l'ONF, en cours d'étude, la recherche d'une réduction de cette servitude dans les zones forestières. Quand je dis que l'on prend une servitude de 20 mètres, c'est dans les cas courants. Parmi les pistes de réflexion que nous avons pour réduire les impacts dans les forêts, une de ces pistes de réflexion, c'est la réduction de la bande de servitude. Donc on devrait pouvoir réduire la largeur. Aujourd'hui la servitude de la canalisation existante fait 10 mètres de large, c'est 7 mètres d'un côté et 3 mètres de l'autre. On peut s'arranger pour qu'il y ait 3 mètres d'un côté, côté forêt et 7 mètres pris du côté où on va poser la nouvelle canalisation. Donc, ça peut permettre de réduire la dimension. Ca, c'est le premier point.

Le deuxième point, concernant effectivement ce 1,20 mètre. Le 1,20 mètre, là, il est indicatif. Je suis tout à fait d'accord avec vous, dans la réalité, lorsque l'on creuse la tranchée, l'ouverture en gueule, ici, peut atteindre plus de 2,50 mètres, si les terrains sont tant soit peu meubles. Si les terrains sont des terrains fermes, on arrive à faire des parois quasi verticales, mais c'est bien évident que si c'est un petit peu sableux, on va avoir des ouvertures relativement larges. Et c'est ce qui explique aussi, notamment, la nécessité de disposer de ces 30 mètres pour faire les travaux. Mais là, c'est bien limité à la période des travaux.

Donc ça, c'était pour les questions techniques. Pour ce qui est des aspects concertation, je vais passer la parole à Pierre-François Hugon.

### **Michel GENESCO, CPDP**

Il est directement interpellé.

**Pierre-François HUGON, GRTgaz**

Effectivement, ce n'est pas l'idée, j'ai dû mal m'exprimer. Deux choses. C'était une formulation puisque comme je reformule ce que j'ai compris de ce que les gens ont dit au cours des quinze réunions, c'était une précaution oratoire. Si ça peut vous rassurer, il y a un verbatim très précis qui mot à mot reprend ce qui est dit, qui est publié d'ailleurs sur le site quasiment dans les jours qui suivent. Même si j'avais l'intention de détourner ou d'interpréter les propos qui ont été tenus, je n'y arriverais pas, étant donné que tout est écrit grâce à des personnes qui travaillent au fond de la salle. On peut précisément savoir qui a dit quoi et à quelle réunion. En plus, il y aura le bilan de la CPDP qui ne manquera pas de reprendre très précisément les préoccupations et les expressions des différentes personnes. Donc, ne soyez pas trop soucieux. L'objectif n'est pas de détourner les propos des gens mais bien de les prendre tels qu'ils sont et d'en tenir compte dans la mesure du possible, pour que notre projet soit harmonieux par rapport au territoire et qu'il s'intègre le mieux possible.

**Michel GENESCO, CPDP**

Est-ce que l'ensemble de ces réponses vous apporte un petit peu plus de sérénité ou bien vous souhaitez encore un commentaire ?

**Franck ZINOT**

Je souhaiterais aussi... Le monsieur de l'étude, s'il veut bien, a parlé, concernant les difficultés du parallélisme, du point de Virey-sous-Bar. Entre Virey-sous-Bar et Dierrey, il y a des gens qui sont concernés ici, en particulier chez mes voisins, y a-t-il d'autres endroits où le parallélisme sera complètement à revoir ? Autrement dit, des endroits où il n'y aura pas de parallélisme.

**Geoffray WOLVERT, GRTgaz**

On a amorcé une réflexion sur le secteur de Virey-sous-Bar. On a un deuxième secteur où on a amorcé une réflexion, c'est celui de Laines-aux-Bois. Après le franchissement de l'A5 par l'existant, on a Messon où, là, on a un secteur qui est difficile avec Laines-aux-Bois. Le gazoduc existant est passé entre deux lotissements, ce qui prouve qu'on pouvait à l'époque passer assez proche des maisons. Ca rend le parallélisme impossible. Là, la piste qui est privilégiée, c'est plutôt de suivre l'A5 ponctuellement, car dans ce secteur le doublement est impossible. C'est le deuxième secteur où on a un problème technique pour doubler à dix mètres.

**Michel GENESCO, CPDP**

Merci pour ces compléments de réponse. D'autres questions dans la salle ? Monsieur, là-bas, au dernier rang.

**Bruno DURON, Comité Champagne**

Vous avez évoqué tout à l'heure le parallélisme du futur gazoduc par rapport à celui existant. La question a peut-être été posée à la première réunion à laquelle je n'ai pas pu participer malheureusement. Moi, ce qui m'intéresse, c'est ce qui touche la zone viticole ou qui la tangente. Vous aviez évoqué tout à l'heure le secteur de Noë-les-Mallets et Fontette. Qu'est-ce qu'il en est sur le tangement de la zone viticole et la future zone AOC Champagne potentielle du secteur ? Qu'en est-il avec les servitudes si ça touche la zone viticole, si ça traverse une certaine partie, qu'en est-il au niveau de la replantation éventuelle ? Pour l'agriculture, je pense que les gens pourront éventuellement cultiver, je présume, du fait que la canalisation est profonde. Mais est-ce que la vigne pourra être replantée si des terrains viticoles étaient touchés par le passage de la canalisation ?

**Michel GENESCO, CPDP**

Oui, tout à fait, cette question a déjà été évoquée. Monsieur Gobe, s'il vous plaît.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Je vais répondre d'abord à la dernière question, c'est-à-dire la possibilité de replanter. Oui, tout à fait : la vigne fait partie de ce qui peut être replanté au-dessus d'un gazoduc. Alors, en revanche, effectivement, on prendra un certain nombre de précautions lors de l'implantation du gazoduc pour le mettre suffisamment profond. On fera des surprofondeurs dans les secteurs susceptibles de passer en AOC Champagne.

Concernant les détails de tracé, je préfère passer la parole à Geoffrey qui connaît mieux le secteur parce que, moi, je ne situe pas très bien l'endroit. Ce que je peux dire simplement, c'est qu'on a pris contact avec le syndicat des vignerons pour optimiser les possibilités de passage. Mais Geoffrey va pouvoir vous en dire davantage.

**Geoffroy WOLVERT, GRTgaz**

Votre question va me donner l'occasion de corriger une erreur que j'avais faite à la première réunion. Le tracé existant a très peu d'impact sur le secteur viticole. Il franchit une parcelle. Ce n'est pas à Noë-les-Mallets comme je l'ai dit la première fois, c'est à Fontette. L'existant a un impact de 150 mètres de vigne, ce qui est assez exceptionnel quand on traverse la Côte des Bar. C'est pour ça qu'on va se calquer sur ce tracé-là. Ce serait idiot de ne pas le faire. Par contre pour la problématique des nouvelles parcelles AOC, effectivement, on a entamé – vous êtes au courant – des discussions avec le SGV pour réfléchir où seraient potentiellement ces parcelles-là. On ne peut pas deviner l'avenir, surtout que ce sera en 2016 je crois. On a donc dit : tel secteur, éventuellement, il y aura de la vigne, vu la configuration, vu l'exposition sud ou vu les pentes. La pose d'un gazoduc n'est pas incompatible avec celle des vignes. On peut très bien avoir de la vigne



au-dessus d'un gazoduc plus tard. L'idée, c'est d'anticiper éventuellement une érosion du secteur du fait qu'il y aura une exploitation viticole et aussi respecter le fait que les amarres peuvent être un petit peu profondes. On a quand même parfois des amarres qui sont posées à un mètre de profondeur. Une surprofondeur est donc quand même utile. On est allé dans ce sens-là. Au niveau de la pose du gazoduc, tout sera fait pour anticiper complètement la plantation d'une vigne dans un futur proche.

**Michel GENESCO, CPDP**

Merci pour ces précisions importantes, intéressantes. Est-ce que cela répond à vos préoccupations ?  
Merci. D'autres questions ? Monsieur, oui ?

**Jean-Louis DOUSSOT, agriculteur à Chacenay**

Moi je pense au respect des matériaux. Je suis déjà concerné par le premier passage. Lors des fouilles qui sont effectuées au fur et à mesure du temps, on s'aperçoit que les profils de terre sont mélangés et on se retrouve plus avec des cailloux en surface qu'il n'en existait auparavant.

**Michel GENESCO, CPDP**

Question sur la reconstitution des sols après le chantier. Thierry Gobe, peut-être ?

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Je vais essayer. J'espère, dans un premier temps, qu'on a fait des progrès en matière de pose de gazoduc et en matière notamment de tri sélectif des couches et des sous-couches. On devrait faire mieux demain qu'on ne faisait hier. Néanmoins notre préoccupation, c'est systématiquement de bien trier, séparer la terre végétale, la mettre sur le dessus et, après, les terrains du dessous, bien les avoir séparé. Le transparent serait peut-être utile. C'est bien séparer la terre végétale du tas de terre en dessous. Deux éléments de réponse possible. D'abord là, on a une configuration qui est la configuration standard. Rien n'interdit, si on veut vraiment garantir qu'il n'y aura pas de mélange entre ces deux couches, de les séparer davantage, ou de les répartir autrement, les mettre de part et d'autre de la piste. Il faut savoir que quand on procède comme ça, par contre, ça nécessite un peu plus d'emprise et donc une piste plus large. C'est un compromis à examiner avec, éventuellement, l'exploitant agricole. Une deuxième chose qu'il faut avoir à l'esprit aussi, c'est qu'on va mettre un gazoduc dans le sol. Donc, on va avoir, au niveau de ce matériau-là, des excédents. Ces excédents, on va les trier. Notamment, les pierres, normalement, ne sont pas remises. On va cribler et on va plutôt mettre du terrain peu pierreux, le moins pierreux possible, en dessous, en en gardant un minimum quand même pour ne pas risquer d'avoir des affaissements lorsque les véhicules passent. Il ne faudrait pas que les véhicules s'enlisent. On va définir une granulométrie optimale qui sera remise au-dessus du gazoduc, sous la terre végétale. Ça limite aussi les risques de mélange et de

réapparition de pierres. C'est des choses qu'on faisait moins, pour ne pas dire qu'on ne faisait pas, il y a quelques années, mais qui se font maintenant.

**Michel GENESCO, CPDP**

Merci. Vous voyez, les techniques évoluent, dans le sens d'une plus grande efficacité et d'un plus grand respect des paysages et des terroirs. Vous aviez peut-être une question complémentaire ? Je vous en prie.

**Jean-Louis DOUSSOT**

J'aurais aimé, concernant justement l'emprise... Dans le milieu agricole, on a pour la partie céréales, la récolte à passer, donc le manque à gagner, et en plus, les primes agricoles, qui sont ministérielles. Elles seront certainement calculées ?

**Michel GENESCO, CPDP**

Voilà la question sur les mécanismes de compensation.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Les mécanismes de compensation, je ne les maîtrise pas, donc je ne pourrai pas vous donner le détail de la manière dont c'est calculé. Ce que je peux vous dire simplement, c'est que le protocole agricole qui a été signé en février dernier, prévoit que vous ne devez pas subir de préjudice financier dû au passage du gazoduc. L'indemnisation porte sur un certain nombre de paramètres. Il y a effectivement les pertes de récolte, les pertes de récoltes sur les années à venir – puisqu'on sait très bien que le rendement baisse dans les années immédiates qui suivent la pose du gazoduc, il y a une légère baisse de rendement avant que ça revienne à l'état normal-. Il y a les gênes que l'on provoque dans votre activité, toutes les perturbations, le fait qu'on vous convie à des réunions notamment des états des lieux avant et après travaux qui sont des moments où on va vous gêner dans votre travail. Et il y a effectivement toutes les pertes potentielles que vous pouvez avoir dans le cadre de la PAC. Tout ça, effectivement, est calculé, avec l'aide des chambres d'agriculture – parce que nous ne maîtrisons pas tous les mécanismes – de manière à ce que vous ne perdiez pas d'argent.

**Michel GENESCO, CPDP**

Cela vous rassure-t-il ? Merci

N'hésitez pas à revenir sur les cinq grandes thématiques que j'ai évoquées dans ma synthèse. Monsieur le Conseiller général ?

**Michel MERCUZOT**

Je ne voudrais pas monopoliser la parole. Et puis, votre temps est peut-être compté.

**Michel GENESCO, CPDP**

Il n'y a aucun problème.

**Michel MERCUZOT**

Simplement, je voudrais revenir sur le pourquoi de cette nouvelle canalisation. Encore une fois, je n'ai pas pu assister à la première réunion. Mais là, on l'a un petit peu abordé sur la consommation. Est-ce que ce n'est pas plutôt du domaine politique ? On sait que la principale source vient de Russie et que de temps en temps, ils ont la fâcheuse idée de nous fermer le robinet, comme on dit. Est-ce que ce n'est pas ça qui fait qu'on veut un nouveau tracé, avec un nouveau gazoduc ?

**Michel GENESCO, CPDP**

Vous évoquez des aspects géostratégiques. Effectivement, le gaz présente des enjeux qui dépassent largement le territoire qui nous occupe ce soir. Vous évoquez la diversification des approvisionnements pour ne pas être dépendants d'un producteur parfois quelque peu capricieux. C'est bien ça. Cette question de la pertinence du projet et de sa justification concerne directement le maître d'ouvrage qui va donc s'exprimer à ce sujet, s'il ne l'a pas déjà fait.

**Pierre-François HUGON, GRTgaz**

Ce n'est pas quelque chose que nous avons abordé dans la présentation très succincte d'aujourd'hui. Vous avez tout à fait raison et les composantes de sécurisation d'approvisionnement du pays sont bien sûr présentes. Comme je le disais très rapidement tout à l'heure, c'est le poids de l'histoire qui veut ça : le gaz naturel qui arrive par gazoduc en France arrive par trois points d'entrée, Dunkerque, Taisnières et Obergailbach. Obergailbach, c'est l'arrivée du gaz russe. Arrivée du gaz russe qui, comme vous l'avez mentionné, est souvent sujette à des aléas plus politiques qu'économiques. Si bien que les acteurs du marché du gaz en Europe – et ce n'est pas pour déplaire au pouvoir politique – cherchent à sécuriser ces approvisionnements en trouvant des fournisseurs et des chemins du gaz plus fiables et plus sûrs. D'où l'apparition de ces terminaux méthaniers qui permettent d'acheminer du gaz par bateau. La France n'est pas pour l'instant très riche en matière de terminaux méthaniers. D'où cette demande d'augmentation de gaz entrant à Taisnières. Le gaz qui arrive de Taisnières, pour information, est du gaz qui nous arrive de Mer du Nord, donc de pays membres de la Communauté économique et proches, sur le plan politique et économique, du nôtre. Effectivement la composante géostratégique est bien sûr présente dans cet accroissement de la demande d'entrée du gaz à partir de Taisnières.

**Michel GENESCO, CPDP**

Je pense que ça confirme ce que vous pensiez Monsieur le Conseiller général. Donc question effectivement de géostratégie que j'évoquais en propos préliminaire. Vous voyez l'illustration. Et ça revient pratiquement à chaque réunion publique. C'est très favorable que le public s'exprime aussi sur des questions internationales et de sécurisation de l'énergie consommée en France. Souvent, cette question est un petit peu un tremplin qui appelle d'autres questions connexes, qui gravitent autour de ces problèmes-là. N'hésitez pas. On peut refaire le monde, et l'énergie. Monsieur ?

**Jean-Louis DOUSSOT**

Est-ce que ce sont des entreprises qui sont employées régionalement ?

**Michel GENESCO, CPDP**

Merci pour cette question.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

La pose de pipelines nécessite des moyens qu'on ne trouve pas partout. Les « side-booms », les engins, ce sont des grues à flèche latérale, ça ne se trouve pas partout. Et pour poser des gazoducs du diamètre 1200 que l'on envisage là, il n'y en a pas beaucoup. Il y en a à peu près une dizaine en Europe qui dispose des moyens pour le faire. Donc, effectivement, le marché principal sera passé auprès d'entreprises qui ne seront vraisemblablement pas dans la région. En revanche, ce que l'on demande dans nos appels d'offres, c'est que ces entreprises consacrent une part significative des travaux à des entreprises locales. Significative, ça se traduit de plusieurs manières. Ça peut-être par de l'appel à la main d'œuvre locale. Il y a un certain nombre de compétences qu'on peut trouver localement en faisant appel à des intérimaires ou à des CDI éventuellement. Il y a des cas où on embauche des gens. Ce ne sont pas des soudeurs parce que la soudure de ce type de gazoduc est vraiment un métier extrêmement pointu et très très qualifié. Par contre, on peut faire appel à des géomètres, des métreurs, des terrassiers. Après, un certain nombre d'activités seront sous-traitées. Ca, c'est une autre partie. Notamment, tout ce qui va concerner les travaux de reprise de réseaux de drainage, de réseaux d'irrigation. Ca, on impose que ce soit des entreprises locales qui le fassent. Tout ce qui est travaux de bucheronnage pour les passages en forêt quand il faut abattre des arbres, et éventuellement tout ce qui va toucher aux remises en état et à l'intégration paysagère. Là, on souhaite absolument que ce soit des entreprises locales qui l'assurent. Eventuellement il peut y avoir d'autres entreprises locales qui ont des compétences particulières qui soient appelées. Il faut qu'elles se manifestent, bien sûr. Nous avons un certain nombre d'actions qui sont assez systématiques. Vis-à-vis des entreprises locales, on demande que ce soit elles. C'est un peu la bonne volonté de l'entreprise aussi. Même si on lui demande des bilans. C'est un critère de retour d'expérience. On ne la reconsultera pas sur les projets suivants si on considère qu'elle n'a pas joué

le jeu. On a quand même un moyen de pression mais il vaut ce qu'il vaut, ce moyen de pression, soyons honnêtes. En revanche, ce que l'on fait, c'est que l'on monte des réunions avec les entreprises et les Pole Emploi pour tout ce qui est main d'œuvre locale, afin de garantir un minimum de main d'œuvre locale. A titre d'illustration, je suis chef de projet sur un autre projet dont les travaux commencent ces jours-ci, dans la région de Mâcon. Il fait 85 kilomètres, il est beaucoup plus modeste que celui qu'on vous propose aujourd'hui. D'ores et déjà, une des entreprises va consacrer 25 % de son marché à des retombées économiques locales. Ca se traduit notamment par deux embauches en CDI, une dizaine d'embauches en CDD pour la durée des travaux, plus des appels à des entreprises locales, notamment, parmi ceux que je n'ai pas cités, ils font appel à une spécificité qui est présente dans le Mâconnais, c'est les murets en pierres sèches. On va démonter les murets en pierres sèches et les remonter. Ce sont plutôt des associations que des entreprises d'ailleurs mais enfin, ce sont des retombées économiques. Ce sont des illustrations. On peut trouver d'autres exemples. Mais retenez ça. Dans certains cas, on peut atteindre 25 %. Je ne garantis pas qu'on sera à 25 % dans le cas de l'Arc de Dierrey, mais on peut y arriver.

**Michel GENESCO, CPDP**

Merci pour cet exposé de toutes les possibilités de sous-traitance locale. Cela répond-il à vos questions ? Bien. Encore que la liste ne soit pas exhaustive, on est bien d'accord. Il faut voir au cas par cas, selon les spécificités du territoire.

Monsieur le Conseiller général, on ne s'en lasse pas.

**Michel MERCUZOT**

C'est dommage mais j'en ai encore une qui me tient à cœur. Ce projet très cher va coûter très très cher, je ne sais pas combien de millions d'euros.

**Michel GENESCO, CPDP**

Sur ce point-là, on peut donner un chiffre.

**Michel MERCUZOT**

Il va coûter très très cher et je voudrais savoir justement combien de temps les réserves de gaz vont-elles durer. Cinquante ans ? Cent ans ? Le pétrole, dans quarante ans, il n'y en a plus. On disait déjà ça quand je suis allé à l'école il y a une bonne cinquantaine d'années. On parlait déjà de réserves pour cinquante ans. Maintenant, on nous dit qu'il y en a encore pour cinquante ans. Mais malheureusement, c'est vrai que ce n'est pas extensible. Et le gaz, où on en est ? Est-ce que vous avez vraiment des bons renseignements pour faire vraiment des investissements très conséquents ?

**Michel GENESCO, CPDP**

Autre question sur la pertinence économique du projet et son coût.

**Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz**

Et sur sa durabilité. Effectivement, ce sont des investissements de l'ordre de 600 à 700 millions d'euros. Le temps de retour sur investissement, si on le considère ainsi, est forcément très très long sur des infrastructures de ce type. Mais c'est compatible avec les réserves de gaz trouvées dans le monde. On sait actuellement que depuis qu'on consomme du gaz naturel, on a consommé à peu près 60 000 milliards de mètres cubes dans le monde et que les réserves trouvées sont de 180 000 milliards de mètres cubes. On a actuellement devant nous trois fois ce qu'on a déjà consommé, ce qui donne des durabilités de l'ordre de 50 à 100 ans. Mais les choses évoluent très vite. On vient de s'apercevoir, un peu à notre grande surprise – et pourtant nous sommes des spécialistes du gaz naturel – qu'aux Etats-Unis actuellement, 50 % de la consommation de gaz n'est pas du gaz naturel. Ce sont des gaz non conventionnels, du gaz de mine, du gaz de schistes, des gaz dits non conventionnels, qu'on arrive aussi à extraire du sol. Et c'est 50 % de la consommation des Etats-Unis actuellement. Ça repousse d'autant la fin de vie des gisements de gaz naturel dont je viens de parler et qui sont actuellement estimés entre 50 et 100 ans.

**Michel GENESCO, CPDP**

C'est rassurant ces réponses ? Parfait. On peut encore se chauffer au gaz pour quelques années. D'autres questions ?

S'il n'y a pas d'autres interrogations qui s'expriment, je vais conclure cette réunion en vous donnant quelques éléments de calendrier. Comme je vous l'ai indiqué, il sera organisé trois dernières réunions : Jouarre, Nogent-sur-Seine et Crépy-en-Valois. Ce qui amènera la clôture officielle du débat public le 16 janvier de cette année. Passée cette clôture, qu'est-ce qui va se passer au niveau du déroulement de la procédure ? C'est votre serviteur qui va travailler, avec tous ses collègues, puisqu'on est une équipe de six. Nous aurons deux mois pour établir un compte-rendu du débat public. Deux mois pour tirer la quintessence de tout ce qui s'est dit en une vingtaine de réunions publiques toutes « verbatimées ». C'est un travail qui va nous mobiliser de façon assez intense et qui va être sanctionné par un compte-rendu officiel qui sera évidemment public, qui sera publié par tous les moyens modernes de communication, y compris Internet. Ceci sera un petit peu la sanction du débat public Arc de Dierrey. Ce compte-rendu sera soumis au maître d'ouvrage, donc à GRTgaz, qui disposera d'un délai de trois mois pour apporter toutes les réponses aux questions qui sont exprimées et institutionnalisées dans ce compte-rendu officiel. A l'issue de ce délai de trois mois, GRTgaz rendra une double réponse : tout d'abord l'ensemble des réponses individualisées sur toutes les questions exprimées et également la réponse sur la poursuite ou la non-poursuite du projet. S'il y a une poursuite, si GRTgaz décide d'avancer dans sa démarche selon le calendrier qui a été présenté, pour la mi-2010, à l'issue de ces cinq mois que je viens d'évoquer, si la réponse de GRTgaz est positive, on passera à une phase beaucoup plus concrète avec des

tracés de terrain qui deviendront de plus en plus précis pour arriver à ce qui a été évoqué, enquête publique, déclaration d'utilité publique. Cette fois-ci, ce seront des documents qui présentent un caractère beaucoup plus affiné que ceux qui ont été présentés et exposés au cours de ce débat public.

Il me reste, Mesdames et Messieurs, à vous remercier du temps que vous avez bien voulu nous consacrer, que vous avez bien voulu consacrer à enrichir ce débat. Il y a des questions bien sûr qui avaient déjà été exprimées mais il y en a eu d'autres. Chaque réunion apporte son originalité et celle-ci ne fait pas exception à la règle. Encore une fois merci. Nous vous souhaitons une excellente soirée. Le verre de l'amitié vous est proposé au fond de la salle avec des consommations tout à fait compatibles avec les rigueurs de la loi sur l'éthylisme public. Désolé, il y a des produits locaux beaucoup plus attractifs dans cette belle région mais, pour des raisons éthiques, on s'interdit de les distribuer. Merci et bonne soirée.

**Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)**

## **Index**

*Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :*

Franck ZINOT..... 13, 15